

**DIRECTION DE L'ADMINISTRATION**

**Service Juridique**

DSC/AFD/DSP

---

**CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2019**

**ORDRE DU JOUR**

---

**COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE**

**1. SPORTS**

- Subvention en faveur de l'association Balisqy dans le cadre de la 14<sup>ème</sup> Nuit des Arts Martiaux.
- Aides, sous forme de subventions, aux frais de représentation engagés par les associations Académie SQY de Taekwondo et Kannagara dans le cadre de la 14<sup>ème</sup> Nuit des Arts Martiaux.

**2. SANTE**

- Adhésion de la ville au réseau des Villes-Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé.

**3. ADMINISTRATION**

- Nombre et répartition des sièges du Conseil communautaire de Saint-Quentin-en-Yvelines.

**4. PERSONNEL**

- Mise à jour du tableau des effectifs.
- Modification des modalités de gestion du compte épargne temps.

**5. PETITE ENFANCE**

- Modification des règlements intérieurs des Etablissements d'Accueil des Jeunes Enfants.
- Adoption du règlement intérieur du Relais d'Assistants Maternels Madeleine BRÈS.

**6. FINANCES**

- Rapport 2018 sur la Dotation de Solidarité Urbaine.

**7. VIE ASSOCIATIVE**

- Modification du règlement d'utilisation des salles des fêtes familiales Louise Labé et André Breton.
- Création du règlement d'utilisation des salles Degron et salle 4 de la Maison de Quartier Pierre Mendès France
- Adoption du règlement de mise à disposition des salles municipales en faveur des associations et des partenaires.

## **8. COOPERATION DECENTRALISEE**

- Demande de subvention auprès du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères au titre du programme triennal de coopération décentralisée 2019-2021.
- Convention cadre entre la commune de Comé et la ville de Guyancourt pour la mise en œuvre du programme triennal de coopération décentralisée 2019-2021.

## **9. VIE DE QUARTIER**

- Conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines pour les centres sociaux Joseph Kosma et du Pont du Routoir.

## **10. Vœu du Conseil Municipal**

N.B. : Après la tenue de la séance du Conseil Municipal, les documents faisant l'objet d'une délibération, peuvent être consultés à l'Hôtel de Ville, en prenant rendez-vous auprès du Service Juridique.